

## ARRÊTÉ PORTANT RESTRICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

-----

Le Maire de la commune d'Escaudain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande d'arrêté transmise par l'entreprise S2R pour la réalisation de travaux au passage à niveau n°83 dans l'avenue Jules Guesde ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Du lundi 2 juin 2025 à 12h jusqu'au jeudi 5 juin 2025 à 12h, la circulation sera interrompue au niveau du passage à niveau n°83 sur l'avenue Jules Guesde (RD 645).

**Article 2 :** Les usagers de la route seront informés par des panneaux « Route barrée » situés en amont au niveau des intersections suivantes :

- Intersection des rues Emile Zola (RD 440) et de l'avenue Jules Guesde (RD 645)
- Intersection de l'avenue J. Guesde (RD 645) et de la rue Danton prolongée

Les usagers de la route emprunteront les déviations mises en place par les rues E. Zola, C. Lehut et Danton ou par l'A21 ou par les RD81, 49, 330, 130.

**Article 3 :** La signalisation conforme à l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière temporaire sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de l'entreprise S2R, chargée des travaux.

**Article 4 :** Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation visée à l'article 3. Dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Commissaire de Police et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Responsable de la voirie départementale de Valenciennes, Monsieur le Commissaire de Police de Valenciennes et notifiée au responsable de l'entreprise S2R.

A Escaudain, le 12 mai 2025.

  
  
Bruno SALIGOT,  
Maire d'Escaudain.